



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23653
27 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 12 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE-UNIE
DE TANZANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à sa note SCPC/8/92(2) du 7 février 1992, a l'honneur de lui confirmer que la teneur de ladite note a été communiquée aux autorités tanzaniennes compétentes.
